

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -
REGLEMENT DE CONSULTATION**

MARCHE 2016/09 :

**ETUDE DE FAISABILITE POUR
L'AMENAGEMENT CYCLABLE DE L'AVENUE
DES SPORTS**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye – BP 24

44410 HERBIGNAC

Tel : 02 40 88 90 01 – fax : 02 40 88 89 97

Mail : contact@herbignac.com –

Représentant du pouvoir adjudicateur : M Le maire, Pascal NOEL RACINE

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée

Articles 27, et 59 du décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

3- Objet de la consultation :

Etude de faisabilité pour l'aménagement cyclable de l'avenue des sports.

4- Descriptif :

En 2015, le Conseil municipal a arrêté son schéma de déplacement doux, et défini les priorités d'intervention. Considérant que l'avenue des Sports est bordée du collège J. Prévert, du complexe sportif, et de la future piscine communautaire, les élus ont placé comme prioritaire l'aménagement cyclable de l'avenue des Sports. Les premiers travaux nécessaires aux études et à la réalisation de la première tranche de ce projet ont fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2016.

L'étude couvrira l'ensemble de l'avenue des Sports, depuis le carrefour avec la rue Aimé Césaire, jusqu'au giratoire du Pré Grasseur, et devra permettre d'arrêter le meilleur scénario d'aménagement pour cette voie.

Cette mission prendra en compte les répercussions sur les aménagements actuels et en particulier éventuelles modifications qu'ils pourraient induire sur les stationnements en bordure du collège Jacques Prévert et du complexe sportif L. Bretécher.

Durée du marché : 3 mois y compris congés légaux.

Date prévisionnel de démarrage : 18/07/2016.

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Commune d'HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tél. : 02.40.88.90.01 Fax : 02 40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

Les dossiers seront remis gratuitement, par mail, sur demande écrite (courrier ou fax ou mail).

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Vendredi 8 juillet 2016 à 12h00

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche, « **Procédure adaptée – Marché 2016/09 : Etude de faisabilité pour l'aménagement de l'avenue des sports – NE PAS OUVRIR** », à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

Contenu de l'offre :

- Un Dossier de candidature avec DC1 (ou équivalent), DC2 (ou équivalent).
- Le descriptif de vos moyens humains (descriptif du personnel, qualification et expériences), techniques (matériel) et financiers (déclaration CA des 3 dernières années sur prestations identiques)
- La liste de vos références similaires au cours des 3 dernières années
- L'acte d'engagement/cahier des clauses particulières, ci-joint,
- Un Détail du Prix Global et Forfaitaire, à fournir
- Un mémoire technique d'un maximum de 15 pages, expliquant nos moyens organisationnels, humains et techniques, mis en place pour la réalisation de l'étude.

7- Délai de validité des offres

90 jours

8- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être

demandés auprès de :

Madame GUILLOUX
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 Fax : 04.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

9- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 48 à 55 du décret du 25/03/2016 et des articles 45 à 50 de l'ordonnance du 23/07/2015, relatifs aux marchés publics.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 50% sur le prix
- 2) 50% sur la valeur technique, jugée en fonction du mémoire

La commune se réserve la possibilité de négocier les offres.

10- Date d'envoi à la publication :

20 juin 2016